



Netherlands Enterprise Agency

DRIVE

Infrastructures pour le développement

Pour le compte du ministère des Affaires étrangères

Vous êtes entrepreneur et vous souhaitez contribuer à la création d'infrastructures publiques dans un pays à revenus faibles ou moyens ? Votre projet dynamise l'environnement économique des entreprises et le développement du secteur privé dans ce pays ? Vous pouvez dans ce cas prétendre à une contribution financière de DRIVE.

Le développement du secteur privé présuppose des infrastructures accessibles et opérationnelles. Ce sont ces infrastructures qui permettent un entrepreneuriat, un commerce extérieur et des investissements efficaces, et mettent la population en mesure de subvenir à ses besoins.

Netherlands Enterprise Agency met en œuvre le programme DRIVE pour le compte du ministère néerlandais des Affaires étrangères.

DRIVE

Ce programme offre aux pouvoirs publics des pays à revenus faibles ou moyens une source de financement intéressante et flexible, par le biais des entreprises. Vous pouvez ainsi contribuer de façon significative à la construction d'infrastructures publiques. Les pouvoirs publics du pays concerné se voient, quant à eux, ouvrir l'accès à un financement complet et concessionnel.

Objectif & thématiques

DRIVE soutient des projets infrastructurels qui contribuent de manière visible et durable au développement du secteur privé,

par l'amélioration du climat économique des entreprises, de l'entrepreneuriat local et de l'emploi local.

Ce programme se concentre sur les infrastructures publiques dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Sécurité alimentaire
- Eau
- Santé et droits sexuels et génésiques (SDSG)
- Climat

Votre projet devra par ailleurs soutenir ou s'appuyer sur la ligne d'action des Pays-Bas en matière d'aide, de commerce et d'investissements, par exemple en rejoignant des initiatives déjà déployées dans le cadre de la politique néerlandaise d'aide au développement.

Pour qui ?

En tant qu'entrepreneur, vous pouvez présenter une demande pour le programme DRIVE. Vous vous engagez, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet, à respecter les lignes directrices de l'OCDE sur la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle internationale (RSEI) pour les sociétés multinationales. Ces lignes directrices précisent les normes internationales relatives, entre autres, aux droits de l'homme, aux conditions de travail et à l'environnement. Vos compétences, votre fiabilité, capacité financière et stabilité doivent aussi être garanties de manière adéquate.

>> *Entreprenariat durable, agricole, innovant et international*

Finances

Grâce à la contribution DRIVE, vous pouvez soumettre une offre avantageuse pour le financement intégral du projet au pouvoir adjudicateur dans l'un des pays. Ainsi, vous participez activement à la réalisation d'infrastructures publiques dans les pays insais sur la liste DRIVE.

Seuils requis

Pour être éligible à une contribution financière au titre du programme DRIVE, votre demande doit satisfaire au moins aux exigences suivantes :

- Il s'agit d'un projet d'infrastructure dans l'un des pays de la listeDRIVE (liste sur english.rvo.nl/drive).
- Le volume du projet est compris entre 5 et 60 millions d'euros (y compris coûts de financement).
- Le projet se fonde sur une étude de faisabilité.
- Le projet comprend un plan d'exploitation et de maintenance, dont les coûts sont clairement définis.
- Le respect du contrat fait l'objet d'un contrôle transparent.
- Une étude sur l'impact environnemental et social (EIES) a été conduite conformément aux normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI).
- Le demandeur mène une politique actuelle et opérationnelle en matière de RSE à l'échelle internationale.



Déposer une demande

La procédure de demande comprend 3 étapes. Nous vous conseillons de commencer par compléter un Quicksan. Vous devrez ensuite remplir un formulaire d'inscription. Les formulaires de Quicksan et d'inscription peuvent être téléchargés sur la page english.rvo.nl/drive. Si votre projet répond à l'ensemble des critères, vous pouvez alors déposer une demande. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web.

À propos de RVO.nl

Vous nourrissez l'ambition d'entreprendre sur des marchés émergents et dans des pays en voie de développement. Vous désirez contribuer à un climat local viable, propice à la création d'entreprises, ainsi qu'au développement économique durable d'un pays. Il vous arrive de vous heurter à des obstacles relatifs au financement, à la méconnaissance des débouchés ou encore à l'absence d'un réseau d'affaires. Vous devez en outre tenir compte des règles de Responsabilité Sociale des Entreprises, ainsi que d'autres législations et réglementations. Netherlands Enterprise Agency vous aide à répondre à toutes ces questions du domaine de l'entrepreneuriat international. Nous sommes votre partenaire en matière d'Entrepreneuriat Durable, Agricole, Innovant et International. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.rvo.nl.

Ceci est une publication de :

Netherlands Enterprise Agency
Prinses Beatrixlaan 2 | 2595 AL La Haye
PO 10366 | 2501 HJ La Haye
T +31 (0) 88 042 42 42
F +31 (0) 88 602 90 24
www.rvo.nl

Cette publication a été réalisée pour le compte du ministère des Affaires étrangères

© Netherlands Enterprise Agency | Juin 2015

Numéro de publication : RVO-110-1501/FS-INT